

TARBES (Hautes-Pyrénées), le
9, rue du Quatre-Septembre.

25 avril

1980



Cher Monsieur

Au retour d'une absence de quelques jours
je trouve une lettre du Comité des Hautes-Pyrénées
m'annonçant que la Grotte de Laspas est classée
parmi les monuments historiques - vos devotes
certains le savaient, mais la décision
ministérielle est du 9 de ce mois. Comme la
chose a marché assez rapidement je suis heureux
de ce résultat qui contribuera à notre région
ce témoignage des âges préhistoriques -

Seuiller, cher Monsieur, après l'apurement
nos mille et plus distingués sentiments
de parfaite considération.

Edm - de Fagnetta - Dufay